

## CLARIFICATIONS

**Intitulé du marché : Aménagement de 30 ha de périmètres maraîchers dans les communes d'intervention du Portefeuille Thématique Climat Sahel – volet Burkina Faso**  
**Référence du marché : BFA21001-10054**

Veuillez noter que le pouvoir adjudicateur ne répondra plus à aucune autre question, comme prévu au point 1.4.3 « Informations ». Pour rappel, les offres doivent parvenir **avant la date limite et à l'adresse indiquées** aux point 1.4.5 « Soumission des offres » du cahier spécial des charges. **Les offres parvenues tardivement ne sont pas acceptées.**

N°	Question	Réponse
1.	<p>La première porte sur la puissance des onduleurs RSI : les RSI grunfos comme préconisé n'existe pas sur toutes les puissances demandées dans vos cadres de devis. Vous pourriez revoir cela afin que ce qui est demander puisse être trouvé.</p>	<p>Les onduleurs RSI ont effectivement des puissances nominales qui sont en étroite corrélation avec les puissances nominales des pompes. Couramment, les puissances de 2200, 3000, 4000, 5500, 7500 etc. sont disponibles. Toutefois, les puissances que nous avons proposées dans le cadre de devis sont les puissances en fonctionnement (les puissances P1) et non les puissances nominales comme citées plus haut. Il va sans dire que pour une puissance de 6KVA l'onduleur adaptée est le RSI 5500 qui est la puissance nominale. En général, les entreprises sont habituées à pareille situation d'autant plus qu'il n'y a pas d'incidence financière.</p> <p>En définitive, il faudra considérer le RSI 5500 pour le cas de 6KVA et le RSI 7500 pour le cas de 8KVA</p>
2.	<p>La deuxième est relative au nombre de panneaux solaires : Pour qu'un onduleur RSI grunfos puisse démarrer et alimenter une pompe, il faut une tension minimale venant des plaques solaires, sur certains de vos sites le nombre de panneaux solaires conjugué à leur puissance unitaire n'est pas assez pour les onduleurs RSI de ces sites, c'est le cas des villages de Kombeolé et de Naftenga pour le lot 1 ; les villages de Komseogo, Meguet et Tanghin 2 pour le lot 3 et le village de Litenga pour le 4. Nous vous recommandons de revoir le nombre de panneaux solaires sur ces sites à la hausse.</p>	<p>Le RSI est un onduleur qui exige effectivement une tension d'entrée de plus de 400V. Pour les panneaux standards de 24V, il faudrait au minimum 12 unités pour son démarrage pour une puissance de 3 000Wc. Quelques sites (04 en l'occurrence) ne respectent pas ce nombre minimal. Nous avons retenu les RSI sur ces sites par inattention car, le faible débit et la HMT qui caractérisent ces sites nous permettent d'y utiliser des pompes hybrides GRUNDFOS de type SQF dont les puissances sont de 2,5Kw. La pompe hybride SQF7-55 par exemple est convenable.</p> <p>Cependant il faut noter que l'entreprise attributaire devra réaliser une note de</p>

		calcul pour confirmer ses choix et fournir la documentation technique y afférente au contrôle pour avis ; se faisant, une pompe Grundfos qui répond à l'exigence du débit et de la HMT, ne serait pas refusée. Il peut arriver même que la disponibilité sur le marché cause problème et qu'on soit contraint de trouver une équivalence dans la même série.
3.	Nous vous suggérons également d'ajouter des capteurs de marche à sec pour les pompes et le bon fonctionnement des onduleurs RSI, ceci rendra le fonctionnement optimal et permet de garantir les installations ainsi que les équipements.	Ce poste a été pris en compte dans l'item qui traite de la régulation et de la protection en marche du système de remplissage. En effet, vous verrez que la quantité affectée est 02 et non 01. Il s'agit d'un système de régulation de la pompe et du château d'eau. Il sied de noter que les petits accessoires qui sont fournis la plupart du temps avec la pompe ne font pas l'objet de facturation à part.